

Avis de consultation publique à l'égard de la délivrance d'un permis de foyer de soins de longue durée Providence Manor à Kingston

Le ministère des Soins de longue durée (MSLD) examine une proposition de la part de Providence Care Centre (le titulaire du permis) concernant la délivrance d'un nouveau permis de foyer de soins de longue durée (FSLD) à Providence Manor (le foyer), un FSLD de 243 lits situé au 275, rue Sydenham, à Kingston (Ontario).

La proposition concerne ce qui suit :

- l'aménagement de 320 lits de SDL, ce qui comprend les 243 lits actuels du foyer et l'ajout de 77 lits alloués par le MSLD, sous réserve de l'approbation du projet et du respect de toutes les exigences de délivrance de permis aux termes de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*;
- la délivrance d'un nouveau permis pour 320 lits pendant une durée maximale de 30 ans, une fois que le foyer aura été réaménagé au 1200, rue Princess, à Kingston (Ontario).

Conformément à la Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée, nous sollicitons l'avis du public préalablement à la prise d'une décision concernant ce dossier. Si vous avez des observations ou des avis que vous désirez transmettre au MSLD sur ce dossier, vous pouvez :

Envoyez-nous vos observations écrites par **9 janvier 2020** :

1. Par courriel à LTCHomes.Licensing@ontario.ca;
2. Ou par la poste à l'adresse suivante :

Directeur en vertu de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*
Ministère des Soins de longue durée
Direction des permis, des politiques et de l'élaboration
1075, rue Bay, 11^e étage
Toronto (Ontario) M5S 2B1

Veuillez citer le nom du foyer de soins de longue durée et le projet n° 20-042 dans vos observations écrites.

Les détails de la proposition et la manière de fournir vos commentaires seront également affichés sur le registre de consultation des soins de longue durée situé à <https://ontario.ca/fr/page/registre-ontarien-des-consultations-publiques-sur-les-permis-de-foyers-de-soins-de-longue-duree> sur **10 Décembre 2019**.

Le directeur examinera toutes les soumissions avant de prendre une décision concernant ce dossier.

